

ASSURANCE GRÊLE

Ce mémo est mis à votre disposition pour reprendre de façon simple et transparente les principales caractéristiques de ce contrat.



L'essentiel sur l'assurance Grêle - aléas climatiques sur récoltes

L'assurance Grêle - aléas climatiques sur récoltes, contrat assuré par Pacifica (filiale d'assurances dommages du groupe Crédit Agricole Assurances), a pour objet de garantir vos cultures sur pied ou en andain, en cas de survenance d'un épisode de grêle, d'une « tempête coup dur » ou d'un évènement optionnel (gel, tempête, coup de vent, vent de sable), lorsqu'il est souscrit.

SOUSCRIPTEURS	Exploitants agricoles, agriculteurs de plaisance et retraités exploitants agricoles.
GARANTIES CLIMATIQUES ASSURÉES	Les récoltes sur pied, les pertes quantitatives (diminution des rendements), les pertes qualitatives (dépréciation de la valeur commerciale au jour du sinistre). Limite de produit : 20 ha d'arboriculture par exploitation maxi.
EVENEMENTS GARANTIS	Votre contrat Assurance Grêle assure les dommages subis à l'occasion des évènements suivants : <ul style="list-style-type: none"> • Grêle • Tempête « Coup dur »
PERIODES DE GARANTIE	La période de garantie dépend des cultures assurées : <ul style="list-style-type: none"> • pour les fruits : du stade J (après la plus grosse chute physiologique des fruits) à la date normale de la récolte. • pour les vignes : <ul style="list-style-type: none"> - du stade B de Baggiolini au 15/06 pour la garantie Gel de printemps ; - du stade B de Baggiolini à la date normale de la récolte pour tous les autres évènements. • pour les autres cultures assurées : du 1er janvier à la date normale de la récolte.



Bon à savoir

EN CAS DE SINISTRE	Contactez-nous dans les 5 jours ouvrés qui suivent l'évènement en appelant au 0 800 810 816 (appel gratuit depuis un poste fixe).
FRANCHISE	Pour tous les évènements à l'exception de la Tempête « Coup dur » : les franchises sont appliquées à la parcelle ou la fraction de parcelle : <ul style="list-style-type: none"> • Cultures arboricoles et fruitières : 20% • Vigne : 10% ou 30% • Autres cultures : 0%, 5% ou 10% Les franchises s'appliquant aux cultures assurées par votre contrat sont stipulées dans vos conditions personnelles. Pour la garantie tempête « coup dur » : la franchise est de 30% du cumul des capitaux assurés au titre du ou des contrat(s) Grêle de l'exploitation.
GARANTIE(S) COMPLEMENTAIRE(S) OPTIONNELLE(S)	Si vous les avez souscrites et qu'elles sont portées sur vos conditions personnelles : <ul style="list-style-type: none"> • Tempête : pour les cultures de colza, maïs, tournesol • Coup de vent : pour les parcelles de lin en andain • Gel de printemps : pour les vignes • Vent de sable : pour toute culture assurée
MISES A JOUR	Pour effectuer la mise à jour de votre contrat, contactez-nous au 0 800 810 816 (appel gratuit depuis un poste fixe) en respectant les dates limites suivantes : <ul style="list-style-type: none"> • Modification de la garantie Gel sur vignes : avant le 28 février. • Actualisation des cultures (ajout / suppression de cultures ou de parcelles, modification des surfaces, des capitaux assurés, du nombre de rotations, des garanties optionnelles) : au plus tôt et impérativement avant le 31 mai.

NB : Si un sinistre survient avant la mise à jour de vos assolement et capitaux, ce sont les cultures et les capitaux déclarés au contrat en vigueur au moment du sinistre, qui seront pris en compte.
Un délai de carence de 15 jours est appliqué

Retrouvez l'ensemble des caractéristiques de ce produit dans les Conditions Générales et vos Conditions Personnelles.



Le bon sens a de l'avenir

Le contrat d'assurance Multirisque Agricole est assuré par PACIFICA, filiale d'assurances dommages de Crédit Agricole Assurances PACIFICA, S.A. au capital entièrement libéré de 252.432.825 €, entreprise régie par le Code des assurances.
Siège social : 8-10, boulevard de Vaugirard, 75724 Paris Cedex 15 – 352 358 865 – RCS Paris.
Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) : 61, rue Taitbout, 75436 Paris Cedex 09.
Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Lorraine, société coopérative à capital variable, agréée en tant qu'établissement de crédit – Siège social situé au 56 / 58 Avenue André Malraux 57000 METZ (Adresse postale : CS 71700 54017 NANCY CEDEX) – SIREN 775 616 162 RCS METZ – Société de courtage d'assurance immatriculée au Registre des Intermédiaires en Assurance sous le n° 07 022 719.